



Carte Imagine R et Optile : b**é**n**é**ficiaire de la subvention municipale !

ACTUALIT**é**

TRANSPORTS

Lundi 2 octobre 2023

Carte Imagine R et Optile : b**é**n**é**ficiaire de la subvention municipale !

Bonne nouvelle pour les coll**é**giens et lyc**é**ens v**é**liziens : la Ville reconduit son aide pour les d**é**titenteurs des cartes Imagine'R et Optile !

[Faites votre demande de subvention en ligne](#)



Le Conseil Municipal du 27 septembre 2023 a d**é**cid**é** de poursuivre, cette ann**é**e encore, la prise en charge d'une partie du co**û**t du transport scolaire des jeunes v**é**liziens non boursiers, scolaris**é**s de la 6**e** jusqu'au baccalaur**é**at, et domicili**é**s **é** Vélizy-Villacoublay (justificatif de domicile requis).

Carte Optile

C'est quoi ? Un titre de transport valable uniquement pour un aller-retour quotidien entre le domicile et l'**é**cole, **é** effectuer pendant la p**é**riode scolaire.

Pour qui ? Elle est destinée aux collégiens et lycéens résidant en Île-de-France.

Montant de la subvention :

- 70,10 € par carte Optile 2 sections
- 72,70 € par carte Optile 3 sections

Carte Imagine R

C'est quoi ? Un forfait annuel pour les jeunes qui permet de circuler sans limite de fréquence dans les zones de validité de la carte. Le prix du forfait annuel est de 365€ (+ 8€ de frais de dossier).

Pour qui ? Elle est destinée aux élèves de primaire, secondaire ou apprenti résidant en Île-de-France.

Montant de la subvention : 110,00 € par carte Imagine'R Scolaire

La subvention de la Ville ne concerne que les jeunes véliziens non boursiers, scolarisés de la 6e jusqu'au baccalauréat.

Pièces à fournir :

Pour bénéficier de cette aide, voici les pièces justificatives à fournir :

- Le courrier d'accompagnement de la carte ou une attestation de contrat (à fournir pour chaque enfant)
- Un justificatif de domicile
- Un relevé d'identité bancaire
- Une attestation sur l'honneur que le ou les élèves ne sont pas boursiers
- Un certificat de scolarité en cours (à fournir pour chaque enfant)